

St-Ferdinand, le 9 septembre 2009

Monsieur Jean Charest
Premier Ministre
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1A1B4

Objet : Le développement éolien au Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Nous tenons à vous féliciter d'avoir abandonné le projet de centrale au gaz du Suroît et d'avoir effectué un virage en vue de développer l'énergie éolienne au Québec. La population québécoise s'en réjouit, mais ce virage suscite chez elle de graves préoccupations.

En 1962, les membres du Parti libéral, que dirigeait alors M. Jean Lesage, ont proposé aux Québécois de relever le défi d'« être maître chez nous », et avec leur accord, ils ont nationalisé l'hydroélectricité et fait d'Hydro-Québec un fleuron de la société québécoise. Outre le fait que cette société d'État ait permis d'acquérir ici une expertise mondialement reconnue, elle verse au gouvernement du Québec des redevances annuelles de quelque 2,2 milliards. Un tel chiffre illustre indéniablement l'ampleur de sa réussite.

Ce faisant, vous susciteriez aujourd'hui une levée de boucliers dans toute la population québécoise si vous annonciez votre intention de privatiser Hydro-Québec en la vendant à des sociétés multinationales. C'est pourtant ce que vous faites avec l'énergie éolienne. Vous avez tiré parti d'un appui favorable de la population envers cette énergie renouvelable pour littéralement la donner auxdites sociétés, et ce, en leur permettant de saccager les régions habitées à leur seul profit et en nous spoliant ainsi d'une richesse collective : le vent.

Ce modèle, contrairement à ceux mis notamment au point en Europe, prive les régions de revenus substantiels, empêche les Québécois de se développer et de perfectionner leur savoir-faire, et frustre le gouvernement du Québec de milliards de dollars en revenus potentiels. Il désavantage également les élus des petites municipalités, car ils ne possèdent pas l'expertise nécessaire pour juger du bien-fondé des projets éoliens et de leurs répercussions, et rend leurs résidents tout à fait vulnérables face à des promoteurs qui ne se sont vraiment pas donné pour rôle de gérer ces projets en « bons pères de famille », c'est-à-dire en visant le bien commun.

En outre, les mégaparcs d'éoliennes situés en zone habitée défigurent et détériorent les paysages ruraux, divisent les populations locales et entravent tout développement résidentiel, agricole, forestier et touristique compte tenu du fait que leur implantation remet gravement en question l'occupation du territoire, un élément pourtant primordial pour les régions rurales qui sont toutes désireuses de se repeupler et de se revitaliser. À cet égard, la MRC de Minganie vient d'édicter de nouvelles règles afin de préserver l'intégrité des paysages du village d'Aganish, et ce, en éloignant de la vue des touristes les éoliennes géantes et gênantes. Il n'y aura donc pas d'éoliennes visibles dans ce village. Par ailleurs, les résidents de Sainte-Luce

viennent récemment de remettre en question, par voie de référendum, le projet éolien de leur municipalité en interdisant l'érection de toute éolienne à moins de 5 (cinq) kilomètres de la bande riveraine du Saint-Laurent.

Nul besoin de vous dire, Monsieur le Premier Ministre, qu'un réel « vent de frustration » gronde à l'égard du développement d'une telle énergie renouvelable dans les zones habitées, développement que l'on qualifie à tort de « durable ».

Se joignant à ce vent de frustration, les groupes représentés par les cosignataires de la présente vous demandent donc de stopper immédiatement tout projet de parc éolien en zone habitée au Québec, dans les Appalaches en particulier, notamment parce que les résidants des collectivités visées n'ont pas eu droit à ce jour à des consultations dignes de ce nom, et parce que la très grande majorité d'entre eux se voit imposer des projets dont elle ne veut absolument pas.

Ces groupes vous pressent également, en vertu des pouvoirs que votre poste vous confère, de trouver les meilleurs moyens de développer l'énergie éolienne dans les zones inhabitées du Québec, et ce, afin que ce développement ne se fasse ni au détriment des beautés paysagères des régions ni de la santé et de la qualité de vie de leurs résidants, mais au profit des finances de l'État et de l'ensemble de la société québécoise.

Vous remerciant à l'avance de la suite favorable que vous donnerez à la présente requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pierre Séguin
Regroupement pour le développement durable des Appalaches
466, 4^e Rang
Saint-Ferdinand (Québec) GON 1N0

Jean-Pierre Chabot
RésEAU des montagnes
178,12^e Rang
Saint-Luc-de-Bellechasse (Québec) GOR 1L0

Bernard Brun
Comité de citoyens de Kinnear's Mills
4040,13^e Rang
Kinnear's Mills (Québec) GON 1K0